

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 JUIN 1896.

Projet de loi ouvrant au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique un crédit de 100,000 francs pour subside à l'expédition antarctique belge ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. D'URSEL.

MESSIEURS,

Le projet du Gouvernement a trouvé auprès de votre Commission un accueil sympathique.

Tout en souhaitant les meilleures chances et les plus grands succès à l'expédition qu'organise M. de Gerlache, nous ne nous dissimulons pas que la moisson scientifique et commerciale sur laquelle l'Exposé des motifs ouvre des aperçus peut n'être qu'une brillante espérance, mais nous estimons qu'une si vaillante initiative est digne des encouragements que lui accorde l'opinion publique.

D'autre part, le voyage au pôle Sud et la période d'hivernage permettront en tous cas à la baleinière de M. de Gerlache de montrer le Pavillon belge sur des mers où, jusqu'à présent, il était resté inconnu. C'est un premier avantage très appréciable et assuré.

Votre Commission, Messieurs, est d'avis, en outre, que ce serait rendre service à l'intéressante population de nos côtes que de lui ouvrir des horizons nouveaux.

Elle croit donc qu'encourager l'initiative de notre compatriote de Gerlache, attirer l'attention de nos marins sur son expédition, lui permettre d'y faire participer peut-être quelques compatriotes, est un objectif suffisant pour justifier, en tout état de cause, le crédit, dont elle est unanime à vous proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

C^{te} H. D'URSEL.

Le Président,

TH. DE LANTSHEERE.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 251.

⁽²⁾ La Commission était composée de MM. DE LANTSHEERE, *président*, DE RAMAIX, HAMMAN, ANSELE et D'URSEL.